

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Agent nettoyant et désinfectant  
Destination : Concentré liquide de nettoyage et désinfection sans fixation de protéines des instruments dentaires/médicaux et appareils de précision rotatifs dans le dispositif à ultrasons MultiSteril de Tecno-Gaz.  
Utilisations déconseillées : Toute utilisation différente de la destination d'utilisation.  
Remarque : Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : TECNO-GAZ S.p.A.  
Strada Cavalli n. 4  
43038 Sala Baganza (PR) ITALIE  
Téléphone : +39 0521 8380  
Fax : +39 0521 833391  
E-mail : info@tecnogaz.com  
Internet : www.tecnogaz.com

Adresse courriel pour la personne compétente  
responsable de la fiche de données de sécurité :doku@alpro-medical.de

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence interne : +49 7725 9392-0 (ALPRO MEDICAL GMBH)  
Lundi-vendredi de 08:00 à 16:00 (UTC+1) ;  
uniquement pour toute information de nature chimique et  
information juridique sur les substances dangereuses  
Centre anti-poison +49 761 19240  
Centre d'information antipoison, Freiburg, Germany  
(24 heures sur 24, 7 jours sur 7), anglais parlé

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification des la substance ou du mélanges

Classification selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3 ; H226	Sur la base de données de test (Point d'éclair)
Acute Tox. 4 ; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B ; H314	Méthode de calcul
STOT RE 2 ; H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1 ; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2 ; H411	Méthode de calcul

Texte intégral des catégories de danger et phrases H, voir SECTION 16.3.

Classification en accord avec la Directive 1999/45/EC

voir SECTION 16.1.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0

Remplace la version : du 27.04.2014

## Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Composants dangereux  
pour l'étiquetage :

Amines, N-C12-14 alkyltrimethylenedi- (90640-43-0) ;  
N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine (2372-82-9);  
2-Aminoethanol (141-43-5);  
Guanidine, N,N''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl derivatives  
(98246-84-5)

Phrases H :

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite  
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
exposition en cas d'ingestion.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets  
néfastes à long terme.

Phrases EUH :

EUH208

Contient de la pipérazine. Peut produire une réaction allergique.

Phrases P :

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles,  
des flammes nues et d'autres  
sources d'allumage. Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un  
équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever  
immédiatement tous les vêtements  
contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à  
l'eau pendant plusieurs minutes Enlever  
les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être  
facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Éléments d'étiquetage conformément à la directive 1999/45/CE

voir SECTION 16.2.

### 2.3. Autres risques

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PTB/vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII.

pas d'autres risques connus.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique :

Mélange de substances énumérées ci-dessous, avec des additifs  
non dangereux en solution aqueuse.

#### Composants dangereux

Nom chimique	Numéros d'identification	Classification conformément à	Classification conformément au	Poids %
--------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------------------	---------

**Fiches de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0

Remplace la version : du 27.04.2014

		la Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) N° 1272/2008	
Propan-2-ol	N° CAS : 67-63-0 N° CE : 200-661-7 N° INDEX : 603-117-00-0 N° d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX	F ; R11 Xi ; R36 R67	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336	≥ 5 - < 15
Amines, N-C12-14-alkyltriméthylène-di-	N° CAS : 90640-43-0 N° CE : 292-562-0 N° d'enregistrement REACH : 01-2119957843-25-XXXX	T ; R48/25 Xn ; R22 C ; R34 C ; R34	Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1B ; H314 STOT RE 1 ; H372 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 M-Factor acute : 100 M-Factor chronic : 1	≥ 5 - < 15
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	N° CAS : 2372-82-9 N° CE : 219-145-8 N° d'enregistrement REACH : 01-2119980592-29-XXXX	Xn ; R22-48/22 C ; R35 N ; R50/53	Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1B ; H314 STOT RE 2 ; H373 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 M-Factor acute : 10	≥ 1 - < 5
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	N° CAS : 112-34-5 N° CE : 203-961-6 N° INDEX : 603-096-00-8 N° d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX	Xi ; R36	Eye Irrit. 2 ; H319	≥ 1 - < 5
2-Aminoéthanol	N° CAS : 141-43-5 N° CE : 205-483-3 N° INDEX : 603-030-00-8 N° d'enregistrement REACH : 01-2119486455-28-XXXX	Xn ; R20/21/22 C ; R34	Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Corr. 1B ; H314 STOT SE 3 ; H335: C ≥ 5 %	≥ 1 - < 5
Guanidine, N,N'''-1,3-propanediyl-bis-, N-coco alkyl derivatives	N° CAS : 98246-84-5 N° CE : 308-757-1	Xn ; R22 C ; R34 N ; R50	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Corr. 1B ; H314 Aquatic Acute 1 ; H400	≥ 1 - < 5
Acide édétique ; (EDTA)	N° CAS : 60-00-4 N° CE : 200-449-4 N° INDEX : 607-429-00-8	Xn ; R20 Xi ; R36	Acute Tox. 4 ; H332 Eye Irrit. 2 ; H319	≥ 1 - < 5
Pipérazine	N° CAS : 110-85-0 N° CE : 203-803-3 N° INDEX : 612-057-010-4 N° d'enregistrement REACH : 01-2119480384-35-XXXX	Repr. Cat. 3 ; R62-63 C ; R34 R42/43	Repr. 2 ; H361fd Skin Corr. 1B ; H314 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Sens. 1 ; H317	≥ 0.2 - < 1

Pour le texte intégral des lettres de code, les catégories de danger, phrases H et R : voir la SECTION 16.3.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Informations générales : Secouriste : Faites attention à l'autoprotection !  
Retirer immédiatement les vêtements contaminés ou saturés.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder calme et au chaud. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0

Remplace la version : du 27.04.2014

En cas de contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Faites boire uniquement quelques gorgées d'eau (produit moussant). Ne pas faire vomir (risque d'aspiration et de perforation). Consulter un médecin immédiatement.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion. Nocif : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut produire une réaction allergique.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## SECTION 5 : Lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, mousse anti-alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Refroidir les récipients menacés avec un jet d'eau pulvérisée. Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément. Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. voir SECTION 8.2.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Retirer toutes les sources d'allumage. Fournir une ventilation adéquate. Danger de glissade particulier à cause du produit qui s'est écoulé/déversé. Évacuer la zone dangereuse. Suivre les instructions d'urgence. Consulter des experts.

#### Pour les intervenants d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. voir SECTION 8.2.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Confinement

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0

Remplace la version : du 27.04.2014

Pour les déversements importants, endiguer le produit déversé ou contenir le matériau pour s'assurer le ruissellement ne parvienne pas à un cours d'eau. Couvrir ou sceller les drains.

## Nettoyage

Essuyer les petites quantités avec une matière absorbante (ex. tissu, laine). Absorber les grandes quantités à l'aide d'un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure). Recueillir dans des récipients fermés appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

## Autres informations

Les méthodes de confinement et de nettoyage inappropriés ne sont pas connues.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Informations sur la manipulation voir SECTION 7.1.

Informations sur l'équipement de protection individuelle, voir SECTION 8.2.

Informations sur l'élimination, voir SECTION 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les aérosols et les vapeurs. Tenir loin des sources d'allumage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Remplir les paquets de recharge uniquement dans des bouteilles originales marquées. Garder le bac de désinfection avec une solution prête à l'utilisation couvert.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ni fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Se tenir à l'écart des aliments et boissons.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et maintenu en position verticale pour éviter toute fuite.

Indications concernant le stockage commun : Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Autres informations sur les conditions de stockage : Non nécessaires

Classe de stockage ([DE] TRGS 510) : Substances dangereuses combustibles corrosives LGK 8A

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation finale particulière n'est stipulée.

#### Directives spécifiques du secteur et de l'industrie

[DE] TRGS 525 - Substances dangereuses dans les établissements de soins médicaux (Section 7 Activités avec des désinfectants) ; Émission : Septembre 2014 ; Source : GMBI 2014 page 1294-1307 du 13/10/2014 [N° 63] ; www.baua.de

[DE] Règles de DGUV 107-002 (ex BGR 206) - Travaux de désinfection dans un service de santé Émission : Juillet 1999 ; Source : www.dguv.de/publikationen

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Pays	Valeurs limites	Référence	Remarques
------	-----------------	-----------	-----------

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0

Remplace la version : du 27.04.2014

	Long terme (8 heures)		Court terme (15 minutes)		légale	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>		
<b>Propan-2-ol (N° CAS : 67-63-0)</b>						
UE						pas de valeur limite spécifiée
UK	400	999	500	1250	EH40	
<b>2-Aminoéthanol (N° CAS : 141-43-5)</b>						
UE	1	2,5	3	7,6	2006/15/CE	Peau
UK	1	2,5	3	7,6	EH40	Sk
<b>2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol (N° CAS : 112-34-5)</b>						
UE	10	67,5	15	101,2	2006/15/CE	-
UK	10	67,5	15	101,2	EH40	
<b>Piperazine (N° CAS : 110-85-0)</b>						
UE	-	0,1	-	0,1	2000/39/CE	-
UK		0,1		0,3	EH40	Sen

### Abréviations, symboles, chiffres et explications utilisés dans la colonne « Remarques »

- Peau Une absorption significative de la substance à travers la peau est possible.
- Sen Capable de causer l'asthme professionnel. Voir paragraphes 53-56.
- Sk Peut être absorbé par la peau. Les matières affectées sont celles pour lesquelles il y a des préoccupations que l'absorption par voie cutanée conduise à une toxicité systémique.

### Valeurs limites biologiques

Pays	Paramètre	Valeur limite	Matériau d'essai	Temps d'échantillonnage	Référence légale
<b>Propan-2-ol (N° CAS : 67-63-0)</b>					
Allemagne	Acétone	25 mg/l	Sang total	Fin de l'exposition, fin du quart resp.	TRGS 903
	Acétone	25 mg/l	Urine	Fin de l'exposition, fin du quart resp.	TRGS 903

### Informations sur les procédures de surveillance

BS EN 482:2012-04-30 ; Titre : Exposition professionnelle - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesurage des agents chimiques ;  
Version anglaise de la norme EN 482:2012

BS EN 689:1996-04-15 ; Titre : Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure ;  
Version anglaise de la norme EN 689:1995

BS EN 14042:2003-04-24 ; Titre : Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques ;  
Version anglaise de la norme EN 14042:2003

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques de protection et d'organisation

La station de lavage oculaire (ou bouteille de lavage oculaire) et une douche d'urgence doivent être situées à proximité du lieu de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux : Lunettes de sécurité avec protection latérale selon la norme EN 166

Protection de la peau :

Protection des mains Gants de protection selon la norme EN 374

Carter de protection :

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

Gants jetables en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,11 mm)

Contact permanent (> 480 min) :

Gants de protection en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,40 mm)

Autre protection de la peau : Vêtements de protection à manches longues (blouse de laboratoire)

Protection respiratoire : Pas nécessaire lorsqu'il est utilisé comme prévu.

Risques thermiques : Pas de mesures spéciales de protection nécessaire.

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence :	liquide bleu, clair
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif :	aucune donnée disponible
pH (non dilué) :	10.0 – 11.0 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation :	aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	aucune donnée disponible
Point d'éclair :	32 °C (EN ISO 2719:2002)
Taux d'évaporation :	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	non applicable
Limite inférieure d'explosivité :	Propan-2-ol : 2 vol%
Limite supérieure d'explosivité :	Propan-2-ol : 13 vol%
Pression de vapeur :	aucune donnée disponible (... °C)
Densité de vapeur :	aucune donnée disponible
Densité relative :	0.970 – 0.990 (20 °C)
Solubilité dans l'eau :	entièrement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	non applicable
Température d'auto-inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	aucune donnée disponible
Viscosité :	aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges explosifs de vapeur/air est possible.
Propriétés oxydantes :	aucune

### 9.2. Autres informations

Indice de réfraction Nd :	1.3740-1.3811 (20 °C)
Conductivité électrique (non dilué) :	3500-4000 µS/cm (20 °C)

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

Pas de réactions dangereuses si le produit est manipulé et stocké comme prévu.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est manipulé et stocké comme prévu.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir loin de la chaleur et des sources d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune connue

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé comme prévu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë - orale :	Estimation de toxicité aiguë ATE <sub>mix</sub> = 1962 mg/kg => Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë - dermique :	Estimation de toxicité aiguë ATE <sub>mix</sub> > 2000 mg/kg => Pas de classification.
Toxicité aiguë - inhalation :	Estimation de toxicité aiguë ATE <sub>mix</sub> > 20 mg / l => Pas de classification.

Composants

Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi- (N° CAS : 90640-43-0) :

Toxicité aiguë - orale : LD<sub>50</sub> : 200 mg/kg ; Espèce : rat ; méthode : OCDE 423

N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine (N° CAS : 2372-82-9) :

Toxicité aiguë - orale : LD<sub>50</sub> : 261 mg/kg ; Espèce : rat ; méthode : OCDE 401

Toxicité aiguë - dermique : LD<sub>50</sub> : > 600 mg/kg ; Espèce : rat ; méthode : OCDE 402

2-Aminoethanol (N° CAS : 141-43-5) :

Toxicité aiguë - orale : LD<sub>50</sub> : 1515 mg/kg ; Espèce : rat ; méthode : OCDE 401

Toxicité aiguë - inhalation : LC<sub>50</sub> : > 1,3 mg/l ; Espèce : rat ; 6 h ; vapeur

Guanidine, N,N'''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl derivatives (N° CAS : 98246-84-5) :

Toxicité aiguë - orale : LD<sub>50</sub> : 500 - 2000 mg/kg ; Espèce : rat

Acide édétique ; (EDTA) (N° CAS : 60-00-4) :

Toxicité aiguë - inhalation : LC<sub>50</sub> : 1000-5000 mg/m<sup>3</sup> ; Espèce : rat ; 6 h

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Provoque de graves brûlures de la peau. [Méthode de calcul]

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Provoque de graves lésions oculaires. [Méthode de calcul]

**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Produit

Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant, mais il contient de la pipérazine à une concentration comprise entre 0,2 et 1,0 % . Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 annexe II, 2.8. : « Contient de la pipérazine. Peut produire une réaction allergique. »

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit

Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité**

Produit

Aucune donnée disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Produit

Pas de classification. Méthode de calcul

Composants

Pipérazine (N° CAS : 110-85-0) :

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire à l'enfant à naître.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Produit

Pas de classification. Méthode de calcul

Composants

Propan-2-ol (N° CAS : 67-63-0) :

Peut causer une somnolence ou des étourdissements.

2-Aminoethanol (N° CAS : 141-43-5) :

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée**

Produit

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Méthode de calcul

Composants

Amines, N-C12-14-alkyltriméthylène-di- (N° CAS : 90640-43-0) :

NOAEL : 0,4 mg/kg ; Voie d'application : gavage ; Espèce : rat (mâle/femelle)

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS : 2372-82-9) :

NOAEL : 9 mg/kg ; Voie d'application : Orale ; Période d'exposition : 90 j ; espèce : rat

NOAEL : 20 mg/kg ; Voie d'application : Aliments ; Période d'exposition : 90 j ; espèce : chien

NOAEL : 15 mg/kg ; Voie d'application : Peau ; Période d'exposition : 90 j ; espèce : rat

**Danger par aspiration**

Produit

Aucune donnée disponible.

**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Très toxique pour le milieu aquatique. Méthode de calcul

Toxique pour le milieu aquatique avec des effets à long terme. Méthode de calcul

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :

Le produit est biodégradable selon les critères de l'OCDE. La déclaration a été déduite des propriétés des composants.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PTB/vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit

Les résidus du produit doivent être éliminés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales. Ne pas rejeter dans les eaux usées. Laisser produit dans le récipient original si possible. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Codes des déchets/Désignations des déchets selon l'EWC

Résidus du produit : 07 06 01 \* liquides aqueux de lavage et liqueurs mères

#### Élimination de l'emballage

Emballage contaminé avec le produit considéré comme un déchet dangereux, il doit être traité en conséquence .

Codes des déchets/Désignations des déchets selon l'EWC

Emballages contaminés : 15 01 10 \* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par celles-ci

#### Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale et peuvent être recyclés après un nettoyage approprié (rincer à l'eau).

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.0. Classification pour le transport

**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

Marchandise dangereuse selon la réglementation des transports dans le trafic routier (ADR), le trafic ferroviaire (RID), le trafic fluvial (ADN), le trafic maritime (Code IMDG) et la circulation aérienne (OACI-TI/IATA-DGR).

**14.1. Numéro ONU**

UN 2924

**14.2. Nom d'expédition UN**

**ADR/RID/ADN**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Isopropanol, Laurylpropylenediamine)

**Code IMDG/ICAO-TI/IATA-DGR**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Isopropanol, Laurylpropylenediamine)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : 3  
Risque(s) subsidiaire(s) : (8)

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**ADR/RID/ADN**

Dangereux pour l'environnement : Oui

**Code IMDG**

Polluant marin : Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non nécessaires.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**14.8. Autres informations**

Catégorie de transport conformément à la section 1.1.3.6 de l'ADR : 3

Quantité maximale totale par unité de transport conformément à la section 1.1.3.6 de l'ADR : 1000 L

Quantité limitée (quantité maximale par emballage intérieur) selon ADR/RID/ADN/Code IMDG : 5 L

Code de classification selon ADR/RID/ADN : FC

Numéro d'identification du danger selon ADR/RID : 38

Code de restriction en tunnels selon ADR/RID : D/E

Groupe de ségrégation selon le Code IMDG section 5.4.1.5.11.1 : Groupe de ségrégation 18 selon Code IMDG – alkalis

Codes EmS : F-E, S-C

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

## Réglementations EU

RÈGLEMENT (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

RÈGLEMENT (CE) n° 850/2004 sur les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

non applicable

RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

non applicable

DIRECTIVE 2012/18/CE (directive Seveso III) de l'UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil

Catégorie de danger	Quantité seuil (tonnes) (seuil bas)	Quantité seuil (tonnes) (seuil haut)
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000	50.000
E1 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	100	200

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution)

non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

non applicable

Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

DIRECTIVE 92/85/CEE du Conseil concernant l'introduction de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et la santé au travail des travailleuses enceintes, qui ont récemment accouchées ou allaitantes

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

## SECTION 16 : Autres informations

### 16.1. Classification en accord avec la Directive 1999/45/CE

*Remarque : Ceci est la classification précédente ; les produits avec ce classement peuvent encore être dans la chaîne d'approvisionnement ou sur le marché et sont autorisés à être vendus jusqu'au 01/06/2017.*

Corrosif ; C ; R34

Nocif ; Xn ; R22-48/22

Texte intégral des phrases R : voir ci-dessous la SECTION 16.3.

### 16.2. Éléments d'étiquetage conformément à la directive 1999/45/CE

*Remarque : Ceci est l'étiquetage précédent ; les produits avec ce marquage peuvent être encore dans la chaîne d'approvisionnement ou sur le marché et sont autorisés à être vendus jusqu'à 01/06/2017.*

Symboles de danger :



**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

Indications de danger :	Corrosif
Composants dangereux pour l'étiquetage :	Laurylpropylenediamine, Dodecyldipropylenetriamine
Phrases R :	R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures. R48/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Phrases S- :	S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et une protection des yeux/du visage. S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Identification particulière de certaines préparations (directive 1999/45/CE Annexe V) :

Contient de la pipérazine. Peut produire une réaction allergique.

### 16.3. Texte intégral des lettres de code, catégories de danger, phrases R et H

#### Code lettres et catégories de danger

C	Corrosif
F	Hautement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Repr. Cat. 3	Toxique pour la reproduction de catégorie 3
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

#### Catégories de danger

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Danger à long terme pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation de la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

#### Phrases-R (indications concernant des risques particuliers)

R11	Hautement inflammable
R20	Nocif par inhalation.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.

**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/22	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R48/25	Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible d'effets néfastes pour l'enfant à naître.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases H (phrases de danger)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire à l'enfant à naître.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes < ou indiquer tous les organes affectés connus > à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée < indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger >.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes < ou indiquer tous les organes affectés, si elle est connue > à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée < indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger >.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.4. Abréviations et acronymes**

ADN	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par voie de <u>n</u> avigation intérieure (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)
ADR	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par <u>r</u> oute (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
BGR	<u>B</u> erufsgenossenschaftliche <u>R</u> egeln (Français : règles de la caisse professionnelle d'assurance allemande pour la sécurité et la santé au travail)
BS	<u>B</u> ritish <u>S</u> tandards (Normes britanniques)
CAS	<u>C</u> hemical <u>A</u> bstracts <u>S</u> ervice
CLP	Regulation on <u>C</u> lassification, <u>L</u> abelling and <u>P</u> ackaging of Substances and Mixtures (Règlementation pour la Clasification, l'Étiquetage et l'Emballage des Substances et Mélanges)
[DE]	Règlementation nationale allemande

# Fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0

Remplace la version : du 27.04.2014

DGUV	<u>D</u> eutsche <u>G</u> esetzliche <u>U</u> nfall <u>v</u> ersicherung (Français : Assurance accident obligatoire allemande)
CE	<u>C</u> ommunauté <u>E</u> uropéenne
CEE	<u>C</u> ommunauté <u>E</u> conomique <u>E</u> uropéenne
EmS	<u>E</u> mergency <u>S</u> chedules (procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses)
EN	Norme Européenne
UE	<u>U</u> nion <u>E</u> uropéenne
EWC	<u>E</u> uropean <u>W</u> aste <u>C</u> atalogue (Catalogue européen des déchets)
GHS	<u>G</u> lobally <u>H</u> armonized <u>S</u> ystem of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système harmonisé à l'échelle mondiale de Classification, Étiquetage et Emballage des Produits chimiques)
GMBI	<u>G</u> emeinsames <u>M</u> inisterial <u>bl</u> att (Français : Bulletin ministériel conjoint)
IATA-DGR	<u>I</u> nternational <u>A</u> ir <u>T</u> ransport <u>A</u> ssociation - <u>D</u> angerous <u>G</u> oods <u>R</u> egulations (Association internationale du transport aérien - Transport international des marchandises dangereuses)
Code IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	<u>I</u> nternational <u>M</u> aritime Code for <u>D</u> angerous <u>G</u> oods (code maritime international pour les marchandises dangereuses)
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale
LGK	<u>L</u> ager <u>k</u> lasse (Français : Classe de stockage)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.S.A.	Non spécifié autrement
NOAEL	<u>N</u> o <u>O</u> bserved <u>A</u> dverse <u>E</u> ffect <u>L</u> evel (Niveau sans effet indésirable observé - dose à laquelle aucun effet indésirable est trouvé)
OCDE	<u>O</u> rganisation pour la <u>C</u> oopération et le <u>D</u> éveloppement <u>E</u> conomiques
PBT	<u>P</u> ersistent, <u>b</u> ioaccumulative and <u>t</u> oxic (persistant, bioaccumulable et toxique)
ppm	<u>P</u> arts <u>p</u> er <u>m</u> illion (parties par million)
QAC	Composés d'ammonium quaternaire
REACH	<u>R</u> egistration, <u>E</u> valuation, <u>A</u> uthorisation and Restriction of <u>C</u> hemicals (Enregistrement Évaluation Autorisation et Restriction de Produits Chimiques)
RID	<u>R</u> èglement concernant le transport <u>I</u> nternational ferroviaire de marchandises <u>D</u> angereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
TRGS	<u>T</u> echnische <u>R</u> egeln für <u>G</u> efahr <u>s</u> toffe (Français : Règles techniques relatives aux substances dangereuses)
ONU	<u>O</u> rganisation des <u>N</u> ations Unies
UTC	Coordinated Universal Time (Français : Temps Universel Coordonné)
vPvB	<u>V</u> ery <u>p</u> ersistent and <u>v</u> ery <u>b</u> ioaccumulative (très persistant et très bioaccumulables)
WGK	<u>W</u> assergefährdungs <u>k</u> lasse (Français : catégorie de danger pour l'eau)

## 16.5. Principales références et sources écrites des données

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Lignes directrices pour l'élaboration des fiches de données de sécurité ; Version 2.1 (Février 2014) ; [http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds_en.pdf)
- GISBAU (Système d'information sur les substances dangereuses de la BG BAU) - cours « fiche de données de sécurité » ; <http://www.bgbau.de/gisbau/SDB/lehrgang/lehrgang.htm>
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)

**Fiches de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Appellation commerciale : **Multisteril CD**

Émission/Révision : 25.08.2015

Date d'impression : 30.09.2015



**OALPS0004** - Version : 1.0  
Remplace la version : du 27.04.2014

- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Lignes directrices sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 (04/2011) ;  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp\\_labelling\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_en.pdf)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), substances enregistrées ;  
<http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), classification et étiquetage inventaire C&L ;  
<http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institut pour la sécurité et la santé de l'Assurance sociale allemande des accidents (IFA) :  
Base de données sur les substances dangereuses GESTIS et valeurs limites internationales GESTIS pour les agents chimiques ;  
<http://www.dguv.de/dguv/ifa/index.jsp>
- Agence allemande pour l'environnement (Umweltbundesamt), section IV 2.4 : Bureau de documentation et d'information sur les substances dangereuses pour les eaux RIGOLETTO (catalogue de substances dangereuses pour l'eau) ;  
<http://webriigoletto.uba.de/rigoletto>

#### **16.6. Conseils pour la formation**

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

#### **16.7. Indication des modifications**

Révision de la fiche de données de sécurité. Toutes les sections ont été révisées conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) incl. le Règlement (UE) N° 453/2010 . Le produit a été reclassé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP).

---

Les informations fournies dans la fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement au produit décrit dans le cadre de son utilisation prévue. Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. En particulier, elles décrivent notre produit du point de vue des dangers qu'il présente et des mesures de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit ni de ses caractéristiques de qualité.

---